



Collège de déontologie de l'AP-HP

Lettre d'information n°1- Juillet 2023

Le mot de la présidente



*Nommée par le
Directeur général de
l'AP-HP, le 31 mai 2023
pour un mandat de 3 ans*

Être référent déontologue dans le cadre d'un collège, c'est exercer, avec toute la richesse d'une collégialité, une mission de vigilance désormais incontournable des institutions et organisations publiques. Son cœur, c'est le droit de la fonction publique enrichi de règles spécifiques pour l'hôpital. C'est aussi faire vivre le principe de laïcité et le rôle de référent alerte au sein de l'APHP. C'est donc une mission passionnante que je me réjouis de rejoindre en ma qualité de membre du Conseil d'Etat, ancien magistrat judiciaire.

Françoise TOMÉ, Présidente du collège de
déontologie de l'AP-HP

Missions du collège

Le collège de déontologie est le référent déontologue de l'AP-HP. Il est unique pour l'AP-HP.

Il conseille en toute confidentialité les professionnels de l'AP-HP et les directions sur le respect des obligations et des principes déontologiques.

Il est également chargé de rendre des avis tendant notamment à la prévention des conflits d'intérêts en émettant des recommandations utiles lorsque des faits susceptibles d'être qualifiés de conflits d'intérêts lui sont signalés.

Il rend des avis sur des demandes de cumuls d'activités complexes, sur les départs dans le privé et sur la participation des agents de l'AP-HP aux dispositifs de valorisation de la recherche publique.

En tant que référent laïcité, le collège peut être sollicité sur le respect et la mise en œuvre du principe de laïcité. Il sensibilise les professionnels en la matière et organise la journée annuelle de la laïcité, chaque 9 décembre.

Enfin, en tant que référent alerte, le collège de déontologie accueille le signalement de fait ou actes répréhensibles qui constituent :

- un crime ou un délit,
- une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général,
- une violation grave et manifeste d'un engagement international ratifié par la France, d'une loi ou d'un décret.

Le collège peut être saisi par courriel :

college.deontologie@aphp.fr

Mais également par courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Collège de déontologie de l'AP-HP
55, boulevard Diderot - CS 22305
75610 Paris cedex 12

Tout professionnel, qu'il exerce un métier soignant, administratif, technique ou logistique, peut saisir le collège de déontologie : college.deontologie@aphp.fr

Collège de déontologie de l'AP-HP - 55, boulevard Diderot - CS 22305 - 75610 Paris cedex 12



Les rapports d'activités du collège

Le collège de déontologie a rendu deux rapports d'activités depuis son installation en janvier 2018.

Le premier rapport du collège - couvrant la période de janvier 2018 à juillet 2021 - est intervenu dans les suites de la situation sanitaire exceptionnelle que fut la crise du COVID.

Le deuxième rapport - couvrant la période de juillet 2021 à décembre 2022 - fait ressortir une augmentation importante des avis rendus dans le cadre des saisines relatives à la valorisation de la recherche.

Le collège exerce ainsi un contrôle déontologique sur les dispositifs prévus par les articles L. 531.1 à L. 531.17 du code de la recherche.

- [Rapport d'activité Janvier 2018 - Juillet 2021](#)
- [Rapport d'activité Juillet 2021 - Décembre 2022](#)

Rapports d'activité des autres institutions

La [Haute Autorité pour la transparence de la vie publique](#) a publié son rapport d'activité 2022 le 31 mai 2023. L'année a été marquée par un nombre de saisine record relatives aux mobilités professionnelles. Quant à l'activité de contrôle qui a principalement porté sur les déclarations des députés et des membres du Gouvernement, elle a permis d'améliorer la qualité des déclarations. [Retrouvez ici le rapport](#)

Formations hors AP-HP ouvertes aux agents publics (Valeurs de la République et Laïcité)

Dans le cadre de la formation à la laïcité rendue obligatoire, les agents publics peuvent s'inscrire aux sessions organisées par la Préfecture de Paris dans le cadre des journées de sensibilisation « Valeurs de la République et Laïcité ».

Vous pouvez retrouver le calendrier du second semestre [ICI](#)

Evènements

Le 23 juin s'est déroulée la 4ème rencontre annuelle des référents déontologues de la sphère publique organisée par la HATVP.

Cette année, la prévention des conflits intérêts comme enjeu de sécurisation de l'action publique était au cœur des riches débats. Cette journée a permis de réunir autour d'une table-ronde des référents déontologues des trois versants de la fonction publique.

L'après-midi a été consacré à un travail de réflexion et d'échange de bonnes pratiques sur la mise en place d'outils déontologiques et sur le rôle du référent déontologue dans le contrôle des mobilités public-privé.

Agenda des séances

Les prochaines séances du collège de déontologie se dérouleront les :

- 20 septembre 2023,
- 19 octobre 2023,
- 29 novembre 2023,
- 18 décembre 2023.